

REZE

INFORMATION



Bulletin d'activité municipale et locale

Novembre 1973

Le mot du Maire **Rezé - St-Wendel**

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1-8
Rezé - St-Wendel	1-7
Loisirs Jeunes	2-3
Plan d'occupation des sols	4
Établissement enfants handicapés	4
Une exigence des Rezéens	4
Au sujet d'une propagande	5
Mises au point	5
Anciens de Rézé	5
Demandeurs d'emploi	6
Sans commentaires	6
La Maison de Jeunes	8

Participez aux réunions d'Informations Municipales

Pont-Rousseau

20 Nov. à 20 h 30, salle Jean-Jaurès

Le Château

22 Nov. 20 h 30, cantine Château-N

Trentemoult

26 Nov. 20 h 30, Café du Pavillon

Ragon

3 Déc. 20 h 30, Salle municipale

Chêne-Creux-La Houssais

6 Déc. 20 h 30, cantine Chêne-C.

Comme vous le savez, nous avons décidé de venir vous entretenir périodiquement des affaires de notre ville.

Dans le dernier bulletin, j'ai voulu tout particulièrement mettre en lumière le rôle que Rézé avait à jouer dans l'agglomération nantaise, la part qu'elle devait trouver des avantages qu'il est permis d'escompter des œuvres d'agglomération, mais j'avais tenu à dire le souci de notre collectivité de garder sa personnalité, de préserver sa vie propre, en un mot de ne pas se laisser étouffer dans un ensemble urbain impersonnel et monstrueux.

Ce souci de préservation de la vie locale nous impose d'assumer pleinement nos devoirs et de répondre aux besoins de la population. Si l'on veut faire entendre valablement sa voix dans le concert des communes de l'agglomération, si l'on veut exercer quelque influence dans un ensemble quel qu'il soit, il faut prêcher d'exemple et pouvoir faire ainsi la démonstration de la vitalité de sa commune.

Or, cet été a été marqué par un événement de taille si l'on en juge par la dimension de notre cité et le coût des réalisations de ce genre. Cet événement, c'est l'ouverture de la piscine municipale.

Construite selon une technique des plus avancées, cette piscine dispose de deux bassins, l'un de 25 m. sur 15 m. dit « grand bain », l'autre de 15 m. sur

LE JUMELAGE EST OFFICIALIZÉ

Depuis quelques années, les jumelages et manifestations d'amitié de ville à ville de pays différents fleurissent un peu partout et il est devenu courant, au hasard de voyages et de déplacements, de rencontrer à l'entrée de beaucoup de cités, et ceci quelle qu'en soit leur importance, un panneau mentionnant que la Ville de X en France est jumelée avec Y dans un autre pays.

Que faut-il voir à travers ce phénomène? Une nouvelle mode? Un engouement passager? En vérité, un jumelage, c'est tout autre chose. C'est l'expression d'un sentiment qui a pris naissance au lendemain de la dernière conflagration mondiale. Des hommes de bonne volonté qualifiés alors à tort d'utopistes, ont pensé qu'une des origines des grands conflits et non la moindre était la méconnaissance entre les peuples, et que les progrès du monde moderne notamment la plus grande facilité des moyens de communications pouvaient, si on savait faire bon usage, mettre un terme à cette méconnaissance.

Quel meilleur moyen employé alors que le jumelage entre villes? A l'échelon national, voire même continental et mondial, la Ville demeure la cellule originelle. Si les frontières sont des créations artificielles, la Ville de par son origine constitue une entité géographique et historique; c'est en quelque sorte la réunion d'individus divers

suite page 8

suite page 7

Les échanges de souvenirs

de g. à droite

MM. Vince,

Conchaudron,

Plancher et

Gräff, maire de St-Wendel



Directeur-Gérant: A. PLANCHER
OFFICE MUNICIPAL d'INFORMATION
Directeur de la Publication: J. FLOCH

Édition Publicité:

Les Bulletins d'Information Spécialisés
Tél.: 73-43-09 - B.P. 1 - 44980 OUDON

Imprimerie H. Richet - Rézé

Loisirs jeunes....

POUR LES ENFANTS DE REZE LES LOISIRS SE VEULENT EDUCATIFS

Les Centres Aérés sont-ils des marchands de loisirs, ou plutôt des garderies accueillant les enfants pendant les vacances et les jours de congés?

Peu de parents se soucient des activités offertes à leurs enfants par les Centres Aérés, des conditions de séjour qui leur sont faites dans les Centres, des repas qui leur sont servis, de l'encadrement qui les entoure.

Certes, les enfants racontent à leurs parents leur journée au plein air, les jeux, les menus incidents.

Mais peu d'adultes viennent rencontrer les responsables des Centres; pourtant, ceux-ci ressentent de plus en plus le besoin de créer un lien avec les familles et ils souhaitent que les parents viennent de plus en plus nombreux participer à l'organisation des Centres et même pourquoi pas? se mêler à leurs activités.

C'est la raison qui les a incités depuis quelques années, à rapprocher les Centres des familles en organisant des Centres de l'après midi sur les quartiers eux-mêmes.

UN CENTRE AERÉ, POUR QUOI FAIRE ?

Dans les cités nouvelles, les fameux grands ensembles, « des terrains de jeux » sont systématiquement construits: suffisent-ils à satisfaire les besoins de l'enfant qui se trouve soumis aux conditions d'une vie collective où tous les âges se côtoient; où des bandes se forment et parfois s'affrontent?

Certes, les bacs à sable, les tobogans amusent les enfants et il ne s'agit pas de mettre en cause l'intérêt qu'ils présentent mais de montrer qu'ils ne jouent aucun rôle éducatif, qu'ils ne suffisent pas pour répondre au besoin de découverte des enfants et qu'ils ne structurent pas la bande autour d'activités éducatives et constructives.

C'est pourquoi il ne saurait suffire de protéger les enfants et de les occuper: la création de lieux protégés aérés et sains pour les jeux des enfants est nécessaire mais il est tout aussi indispensable de faire participer les parents à la gestion et à l'animation des équipements, et cela afin d'assurer une unité dans la vie de l'enfant, de ne pas couper la vie de famille des activités de loisir.

C'est donc le plus possible avec les parents que l'Office Municipal entend mener son action de gestion et d'animation des diverses formes de réalisations éducatives: Centres Aérés, Centres de Loisirs permanents, Maison de l'Enfance, Plaine de jeux, etc... ainsi que la gestion de tous les locaux ou terrains de jeux qui lui serait confiée par la Municipalité ou par tout autre organisme.

LE PIÈGE DES LOISIRS ORGANISES

Nous sommes dans une époque où le loisir n'est pas indifférent, dans la mesure où il s'est commercialisé certes, mais aussi dans la mesure où, derrière lui, peut se développer une tentative de perpétuer l'inégalité, les injustices et les privilèges.

Les Centres Aérés se refusent à être le refus des loisirs des pauvres ou, plus exactement, s'ils veulent être ouverts à tous, ils veulent surtout offrir à tous des loisirs éducatifs: la qualité est leur règle.

Bien entendu, ce sont les enfants livrés à eux-mêmes qui seront les premiers à bénéficier de cette organisation parce qu'ils sont ceux qui en ont le plus besoin.

L'Office Municipal prend en charge les enfants dont les parents travaillent ou qui ne disposent d'aucune possibilité d'activités autour de leur habitation, les espaces de jeux étant inexistantes ou insuffisantes. Cette prise en charge s'effectue en dehors des heures scolaires et les Centres Aérés se trouvent donc placés entre la famille et l'école, exerçant des activités complémentaires de celles de l'Education Nationale.

Qu'offrira le Centre aux enfants qui lui seront confiés? Il doit répondre au plus grand nombre des besoins de l'enfant: ses besoins d'activité physiques et de plein air, de calme et de repos, de sécurité, de créativité.

Mais il doit tenir compte du développement de chaque enfant, lui proposer des activités adaptées et lui offrir des objectifs à sa portée.

Les Centres Aérés sont donc tenus de disposer d'un éventail varié d'activités diversifiées et d'équipements suffisants: plaines de jeux, espaces verts.

Et il leur faut enfin disposer d'un personnel d'encadrement qualifié: membres du personnel enseignant, parents, moniteurs et monitrices qualifiés ayant suivi des stages de formation des F.F.C.

Loisirs jeunes...



Les petits du Centre Maternelle s'ébattent à l'ombre des grands arbres

Les Francs et Franches Camarades sont spécialisés dans l'encadrement des Centres Aérés: les moniteurs se recrutent dès l'âge de 17 ans et des stages les préparent au diplôme d'Etat de moniteurs de Centres de loisirs. Il est bien évident que de la qualité de l'encadrement dépend la qualité de l'action éducative entreprise dans les Centres: c'est à ce prix que ceux-ci peuvent accomplir la tâche qu'ils se sont fixés.

UNE ACTIVITE EN PROGRESSION

De 1970 à 1973 le nombre de journées enfants est passé successivement de 11 500 à 13 900, pour arriver en 1973 à 16 300, soit une augmentation de près de 40% pour la période d'été. Si l'on tient compte du fonctionnement en période scolaire et en période de petites vacances, ce sont environ 1 500 enfants qui ont régulièrement participé aux Centres de Loisirs.

Cette progression est encourageante pour les responsables, mais elle l'est aussi pour la Ville de Rezé qui assume une très large part des frais de fonctionnement et d'équipement des Centres.

Par contre, la carence de l'Etat est totale en un tel domaine qui semble n'attacher aucun intérêt aux activités éducatives propres à l'enfance et à la jeunesse quand elles se fixent pour objectif d'amener les enfants à prendre leurs propres responsabilités, à accéder à l'indépendance et à la liberté. Aussi ce désengagement de l'Etat a-t-il pour conséquence une privatisation de la détente et du loisir, et par une aggravation de la ségrégation sociale.

Les collectivités publiques locales pallient fort heureusement cette carence regrettable.

Les responsables de l'Office Municipal s'emploient eux-mêmes à développer leurs activités.

Il reste aux parents à venir plus nombreux participer à la vie des Centres.

Un point noir: il est de plus en plus difficile de trouver des implantations répondant aux besoins d'un Centre de Loisirs. Devant l'accroissement de la population et du nombre des demandes, nous prions les familles de nous excuser de n'avoir pu répondre à toutes les demandes d'inscriptions. L'Office des Loisirs et la Municipalité mettent tout en œuvre pour réaliser de nouvelles implantations pour 1974.

NOS CENTRES DE LOISIRS D'ETE

Chaque matin dix cars qui font le tour des seize points de ramassage répartis au bourg et dans les différents quartiers, 80 moniteurs et directeurs responsables de l'encadrement, près d'une trentaine de femmes de service, chargées de la préparation du déjeuner et du goûter, voilà les moyens en personnel dont s'est doté l'Office des Loisirs Educatifs de la Ville de Rezé, pour offrir en juillet et en août, des vacances aux enfants de 4 à 16 ans, répartis dans des Centres spécialisés par tranche d'âge et non plus selon les quartiers de la commune, et cela pour d'évidentes raisons psychologique et pédagogique.

Il a fallu les doter de matériel adapté aux formes d'activités et de loisirs correspondant aux Centres d'intérêt des enfants. Une trentaine de bicyclettes ont ainsi été acquises pour les Centres des moyens et des petits. Des brouettes, pelles, rateaux pour le Centre maternelle, pour les grands une flottille de canoës et du matériel de camping pour les activités de plein air.

Loisirs

jeunes... Loisirs jeunes....

« La Houssais », Centre Aéré Maternelle accueille pour la première fois des enfants de 4 à 6 ans, dans les locaux de l'école de la Houssais et les mètres carrés sociaux de la Gagnerie où la prédominance est accordée aux jeux de plein air et les activités en rapport avec un thème général, à savoir les animaux tels que poule, lapin, poisson, canari et tortue.

Les grands jeux ne sont pas pour autant délaissés et les activités physiques sont pratiquées, notamment la piscine.

Centre Petits « La Robinière » accueille les enfants de 6 à 9 ans. Aux heures les plus fraîches, ou plus exactement les moins chaudes, les exercices de danses rythmiques constituent l'activité majeure. Le Centre est doté de petits vélos, cette activité à un énorme succès auprès des enfants.

Les travaux manuels ne sont pas délaissés pour autant et nous avons vu de belles petites choses réalisées à partir de matériaux aussi divers que la laine, les perles ou même les graines.

Le vendredi, jour consacré à la piscine, est très attendu. Sont aussi très prisés les grands jeux et les pique-nique qui ont lieu également une fois par semaine.

Centres Moyens « Brains et Pont-Saint-Martin » pour les enfants de 9 à 12 ans.

A Pont-Saint-Martin, les petits Rezéens viennent chaque jour bénéficier du calme de la campagne et de la verdure. Ce Centre Aéré fonctionne pour partie dans la cour et les locaux de l'école publique, et pour partie dans l'ancienne cure, maintenant désaffectée.

Parmi les nombreuses activités de loisir et de détente proposées, il en est une qui connaît un grand engouement: le jardinage.

A Brains, les activités sont nombreuses et variées puisqu'on passe du travail du papier au bricolage bois (construction de bateaux) aux émaux, puis à la fabrication des petits objets en rotin ou même des cerfs-volants.

Les concours de pêche sont très prisés mais moins cependant que les randonnées à bicyclettes et les départs en camping pour deux jours, chez les voisins de Cheix où l'on profite des canoës qui évoluent sur l'« Acheneau ».

Plus petite commune du département par le chiffre de sa population avec ses 303 habitants, Cheix-en-Retz accueille les pré-adolescents et du coup la moyenne d'âge de la population communale a pris un rapide bain de jeunesse et la cour de l'école publique retrouve, quelques jours seulement après le départ en vacances, une animation très soutenue.

Les groupes d'enfants avec leur moniteur, se répartissent dans les différents ateliers de Loisirs: initiation à la photo, prise de vues et travail de laboratoire, pêche à la rivière et émaux.

Des sorties sont également organisées pour aller se baigner à la piscine du Pellerin, ou pour une leçon d'équitation au club hippique de Princé. Cette activité que les enfants pratiquent pour la première fois a été rendue possible par le tarif consenti pour un abonnement de groupe. Chaque jour, et à tour de rôle huit cavaliers découvrent ainsi, autour du manège, le plaisir de l'équitation.

Equipée avec les embarcations construites cet hiver dans les hangars du terrain de La Robinière, une base nautique rudimentaire a été installée au bord de l'« Acheneau ».

Pour d'autres, c'est le camping et le vélo. L'éventail des activités est donc assez diversifié pour permettre aux pré-adolescents de choisir en fonction de



Première leçon d'équitation. En route pour le manège

leurs centres d'intérêts. Chaque lundi, on refait les groupes qui pendant la semaine vont suivre plus particulièrement telle ou telle forme de loisirs. Ainsi à la fin du mois tous ceux qui l'auront voulu auront appris à monter à cheval, à faire de la photo, à dresser une tente et à pagayer et ce dans la bonne humeur, en passant d'agréables vacances à vingt minutes d'autocar de Rezé.



Extraordinaire petit voilier d'initiation et de perfectionnement, l'« Optimist » est d'une maniabilité prodigieuse. Insubmersible (il est maintenant fabriqué en polyester), sa stabilité est parfaite et l'enfant s'y sent en totale sécurité. L'emploi du polyester au lieu de matériaux classiques accroît considérablement sa robustesse et sa facilité d'entretien, sans qu'il perde de sa compétitivité.

Le gréement est réduit à sa plus simple expression résumant l'A.B.C. de l'apprenti-yachtman: une écoute de grande voile, la mâture avec sa bôme et sa vergue, 3, 25 m² de voilure. La barre est en bois, en frêne généralement, dérive et gouvernail sont en contreplaqué marine.

CARACTÉRISTIQUES:

- Longueur hors tout: 2, 34 mètres.
- Longueur à la flottaison: 1, 13 mètres.
- Tirant d'eau: dérive basse: 0,78 - dérive haute: 0,09.
- Poids à vide: 35 kgs environ.
- Nombre de passager: 1.
- Catégorie de navigation: 5.

Depuis plus de 20 ans, le château de la Pinelais accueille sous les frais ombrages de son parc, les enfants de la commune.

Pour cette année, 210 garçons et filles ont passé d'agréables vacances à la Pinelais.

Jeux de plein air, camping, activités manuelles, musicales, physiques, terrains de football, baignades à Saint-Brévin, voyage à Noirmoutier, feu d'artifice, voile au club de Paimbœuf, etc...

Autant d'activités diversifiées et enrichissantes qui laisseront à nos petits colons des souvenirs inoubliables.

Nous profitons de ce bulletin municipal, pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé afin d'offrir à nos enfants d'agréables vacances, nous remercions également la population et les maires des Municipalités de l'accueil sympathique qui nous a toujours été réservé.

Dans notre dernier bulletin, nous vous avons tenu informé de l'action dynamique que développait l'Office Municipal des Loisirs d'enfants en matière de Centres de Loisirs, tant pour les Grandes Vacances que pour Pâques et les mercredis.

A propos du plan d'occupation des sols

En 1975, les plans d'occupation des sols remplaceront les plans d'urbanisme actuellement en vigueur, ainsi l'exige la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967.

Les plans d'occupation des sols fixeront donc d'une manière quasi-définitive, dans le cadre des schémas directeurs, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

En particulier :

1) Ils délimiteront les zones d'urbanisation en prenant en considération la valeur agronomique des sols, l'existence des terres cultivables et les équipements spéciaux existants.

2) Ils donneront à chaque parcelle l'affectation qui lui sera réservée et à chaque zone, la nature des activités qui y seront exercées.

3) Ils fixeront pour chaque zone ou chaque partie de zone, un coefficient d'occupation des sols qui déterminera la densité de construction qui y sera admise.

4) Ils préciseront le tracé et les caractéristiques des principales artères de circulation, à conserver, à modifier ou à créer.

5) Ils délimiteront les quartiers ou sites à protéger ou à mettre en valeur.

6) Ils fixeront les emplacements réservés aux ouvrages publics, aux équipements collectifs et aux espaces verts.

7) Ils définiront les règles concernant le droit d'implanter des constructions, ainsi que leur destination, leur nature, leur aspect, leurs abords...

Notre Municipalité est consciente de l'importance que revêt l'élaboration d'un tel plan (qui engage tout l'avenir de Rezé) tant dans le domaine technique qu'analytique. Elle entend donc participer pleinement à toutes les études qui

seront menées dès le début de l'an prochain pour la réalisation de ce plan. Elle s'efforcera de défendre l'intérêt général de ses concitoyens, essaiera de maîtriser l'urbanisation de notre cité et luttera contre la spéculation foncière dont certains ont parfois trop tendance à abuser.

Dans ce domaine également, la Municipalité de Rezé ne manquera pas d'informer ses concitoyens et de s'informer auprès des personnes intéressées et compétentes (commission extra-municipale) au fur et à mesure de l'avancement des études.

L'aménagement urbain de notre ville doit être l'affaire de tous et de chacun.

Dire que nous atteindrons la perfection serait illusoire et cela malgré toute notre bonne volonté. Mais, nous nous attacherons à faire de telle sorte que Rezé soit une ville où il fait bon vivre, une ville dotée de tous les équipements nécessaires.

Rezé peut et doit s'urbaniser, mais cela ne se fera pas au détriment de ceux qui y travaillent, qui y vivent et qui sont en droit de pouvoir s'y détendre, y pratiquer le sport de leur choix, s'y reposer et aussi de s'y cultiver.

Cela implique une saine politique d'aménagement, mais aussi beaucoup de vigilance.

Les préoccupations municipales et les réalités de notre ville doivent présider à l'élaboration du P.O.S., outil déterminant pour le développement harmonieux de notre cité. C'est à cela que nous nous attacherons, fidèles à la grande idée du Programme Commun de la Gauche, qui préconise « un urbanisme pour les hommes et non pour le profit ».

J. VINCE,
Adjoint à l'Urbanisme.

A propos d'un établissement pour enfants handicapés

Dans le précédent bulletin, sous le titre « un projet intéressant », la Municipalité vous faisait part de la création d'un établissement médico-éducatif à Rezé.

C'est un propos sérieux et nous ne pensons pas que certains puissent le traiter à la légère, et pourtant...

Tout dernièrement, il nous a été reproché de ne pas avoir fait le nécessaire qui aurait permis l'ouverture rapide de l'établissement.

La Municipalité de Rezé a, au mois d'avril, demandé une subvention au Conseil Général afin d'alléger la charge financière de la commune. Cela est d'autant plus normal que les petits enfants qui seront accueillis à Rezé viendront, pour la plupart, de l'agglomération nantaise ou des communes rurales plus ou moins proches.

Le Conseiller Général de Bouaye qui ignore tout des formalités administratives nécessaires pour l'ouverture d'une école de ce genre, dit avoir défendu notre dossier. Mais la manière dont il en parle prouve qu'il ne l'a certainement pas ouvert, et surtout, une fois de plus, malgré la gravité du sujet, qu'il l'a traité par le mépris et avec un esprit partisan. C'est dommage.

Enfin, expliquons-lui que pour obtenir un prêt d'une Caisse Publique ou privée pour un établissement comme celui que nous voulons à Rezé, il faut obtenir l'agrément des services de

l'Action Sanitaire et Sociale, agrément qui, malgré nos démarches, ne nous est pas encore parvenu.

D'autre part, les Responsables de la Municipalité de Rezé n'ont pas demandé un prêt au Conseil Général, mais une subvention et le dossier était suffisant pour que ces Messieurs donnent un accord de principe.

On peut ainsi trouver de mauvaises raisons pour déguiser un refus ou tout du moins renvoyer le dossier.

Monsieur le Conseiller Général du Canton de Bouaye, pour une fois vos propos ne nous ont pas fait rire car le sujet est malheureusement trop grave.

J. FLOCH.

POUR VOUS MAMANS !...

La Municipalité de Rezé met à votre disposition une « HALTE-GARDERIE » au Centre Social, allée de Provence (Château de Rezé).

Ouverte aux enfants de 3 mois à 4 ans, de 8 h 45 à 11 h 45, de 14 h à 18 h tous les jours excepté le samedi, dimanche et jours fériés.

Mamans, vous êtes en difficultés pour la garde de vos enfants, confiez-les à un personnel qualifié à la Halte-Garderie.

Pour une contribution de 1 F par demi-journée, vous pourrez bénéficier de ce service social mis à votre disposition par votre Municipalité.

Une exigence des Rezéens

Depuis plusieurs années déjà, on assiste à un désengagement profond de la participation financière de l'Etat à la réalisation des équipements collectifs.

Le phénomène est particulièrement évident dans le domaine de l'Enseignement où les communes assurent une part croissante des dépenses.

UNE SITUATION QUI NE PEUT PLUS DURER

Ainsi, les constructions scolaires, financées il y a une dizaine d'années à 80 % par l'Etat, ne le sont plus qu'à concurrence de 30 à 40 % par une subvention forfaitaire fixée en fonction du nombre de classes, et qui n'a pas varié depuis 1963, en dépit de la hausse galopante subie par le prix des matériaux de construction.

Le secondaire, pris totalement en charge par l'Etat à une certaine époque, est progressivement abandonné aux finances communales. Les Municipalités doivent en effet attendre de longues années que l'Etat veuille bien nationaliser les Collèges d'Enseignement Secondaire, et entre-temps, consacrer une part croissante de leur budget aux dépenses de fonctionnement qui incombent légalement à l'Etat.

La situation va en s'aggravant : les statistiques datant de 1971 et portant sur les années précédentes révèlent que 300 C.E.S. en moyenne sont construits chaque année alors que l'Etat les nationalise au rythme de 150 seulement par an ! Le retard s'accumule donc d'année en année.

UN EXEMPLE : LE C.E.S. DE LA TROCARDIERE

Rezé possède une illustration frappante de cet état de fait : la non-nationalisation du C.E.S. de la Trocardière coûte chaque année à la commune plusieurs dizaines de millions d'anciens francs :

- 1971 204 429 nouveaux francs
- 1972 262 149 nouveaux francs.
- 1973 (1-10-72 au 1-8-73) 177 734 nouveaux francs.

Encore faut-il noter que pour cette dernière année, le compte est arrêté fin août et ne recouvre donc pas la rentrée scolaire qui occasionne les dépenses les plus importantes ! Ce sont probablement plus de 300 000 N.F. qui devront cette année être consacrés au C.E.S.

Cette situation qui dure depuis septembre 1970 est inadmissible, alors que la commune a tant besoin de cet argent pour la construction d'un 4^e C.E.S.

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il est d'usage d'attendre le plein fonctionnement d'un C.E.S. pour procéder à sa nationalisation ! On n'a guère attendu celle du C.E.S. de Guérande... il est vrai qu'il est situé dans la circonscription d'un ministre U.D.R., le Baron Olivier Guichard !

TOUS LES REZÉENS SONT CONCERNÉS

Les rezéens doivent se rendre compte qu'à chaque désengagement de l'Etat correspond une augmentation des impôts locaux : ce que l'Etat ne paie pas, ce sont les contribuables Rezéens qui doivent le payer !

vous recherchez un PLACEMENT

sûr
discret
rémunérateur

VOUS AVEZ BESOIN

d'un CRÉDIT pour

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, RÉPARER, ACHETER UN LOGEMENT OU UN LOCAL PROFESSIONNEL.
- VOUS ÉQUIPER SUR LE PLAN FAMILIAL OU PROFESSIONNEL.
- FINANCER TOUTE AUTRE OPÉRATION...

TOUS CES SERVICES... ET BIEN D'AUTRES, VOUS LES TROUVEREZ AU

CRÉDIT MUTUEL

aux meilleures conditions qui soient, car le CRÉDIT MUTUEL n'a pas pour objet de faire des bénéficiaires, mais de rémunérer votre épargne et de vous consentir

des prêts AUX MEILLEURS TAUX

Agriculteurs, Ouvriers, Fonctionnaires, Artisans, Employés ou Cadres de l'Industrie ou du Commerce...

VOTRE INTÉRÊT est de devenir sociétaire des

CAISSES RURALES DE CRÉDIT MUTUEL

VOTRE CAISSE vous fait bénéficier de tous les avantages de la banque :

Compte chèques sans frais (relevé journalier et mensuel)

Virement de vos salaires - allocations et tous revenus

Prélèvements dans toute la France

Bons de caisse

Épargne-logement

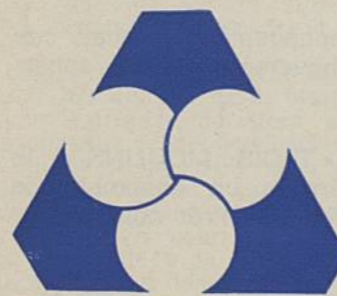
Dépôts à vue et à terme

Prêts à court, moyen et long terme

A votre SERVICE à REZÉ :

SAINT-PAUL-DE-REZÉ — 18, rue A.-Briand

SAINT-PIERRE-DE-REZÉ — 32, rue Georges-Boutin



RESIDENCE LES 3 MOULINS

La RÉSIDENCE « LES TROIS MOULINS », nouvelle réalisation de la Société d'Économie Mixte Immobilière de la Ville de REZÉ-lès-NANTES, commence à s'inscrire dans le paysage rezéen.

Composée de 3 élégants immeubles, construit sur une hauteur, là où tournaient jadis les ailes des moulins qui ont donné leur nom au quartier, cette nouvelle Résidence offrira aux Rezéens, désireux de devenir propriétaires de leur appartement, une demeure de bon goût dans un cadre de verdure.

Tout a été mis en œuvre pour que dans la Résidence « LES TROIS MOULINS », s'allient agréablement l'esthétique et le pratique. Outre la qualité de la construction, les résidents trouveront alentour un remarquable éventail d'équipements collectifs : commerces variés, gymnase, C.E.S., Lycée technique, stade, etc...

Les appartements seront livrés terminés et prêts à être habités : tapis aigilleté, papiers peints, salle de bains équipée, placards à portes accordéon, armoire séchoir à linge. L'isolation phonique et thermique a été particulièrement soignée et le chauffage est individuel. Les loggias ont une profondeur d'1 m 20 et sont donc parfaitement utilisables.

Compte tenu des qualités présentées par la Résidence « LES TROIS MOULINS », les prix qui sont fermes et définitifs, apparaissent comme très raisonnables :

- les 2 pièces — 52 m² — coûtent de : 59 000 F à 68 000 F,
- les 3 pièces — 72 m² — coûtent de : 75 000 F à 86 000 F,
- les 4 pièces — 81 m² — coûtent de : 83 000 F à 97 000 F,
- les 5 pièces — 97 m² — coûtent de : 97 000 F à 107 000 F.

Les prix sont pondérés suivant la hauteur, l'ensoleillement, etc...

Il est à préciser que pour les acquéreurs qui auront signé un engagement d'achat, ces prix ne seront susceptibles d'aucune augmentation jusqu'à l'achèvement de leur appartement, soit jusqu'à la fin 1974.

Pour faciliter l'accession à la propriété de la Résidence des « TROIS MOULINS », la Société d'Économie Mixte mettra à la disposition des acquéreurs un ensemble de financements particulièrement intéressants : Prêts du Crédit Foncier, Prêt complémentaire SEMI.

Ainsi pour un appartement de 4 pièces, d'un prix moyen de 90 000 F avec un apport personnel de 3 000 F, les remboursements mensuels des emprunts seraient pendant la première période (4 ans et demi environ) de l'ordre de 585 F.

Jusqu'à l'installation de l'appartement-témoin, le bureau de renseignements est ouvert, à l'angle de la rue des Gats et de la rue Adolphe-Mouillé, 3 après-midi par semaine, les lundi, vendredi et samedi, de 15 h à 19 h et deux matinées, les lundi et vendredi, de 10 h à 13 h.

Il est probable que « LES TROIS MOULINS » rencontreront auprès des habitants de REZÉ, tout le succès que mérite cette réalisation.

de leurs élus municipaux

Les nombreux vœux et protestations du Conseil Municipal sont demeurés sans effet, mais une action de la Municipalité appuyée par la population rezéenne et ses organisations est de nature à faire réfléchir le pouvoir.

Michel JORAND,
Adjoint à l'Enseignement
et à la Culture.

ANCIENS DE REZÉ

La Municipalité met à votre service, un FOYER-RESTAURANT « La Carterie », situé, 21, rue Chupiet (près de Saint-Paul).

Ouvert tous les jours pour le déjeuner de midi (excepté le dimanche et les jours fériés).

Vous y prendrez un repas copieux à un prix modeste.

Le repas peut également être emporté. Une salle de repos et d'activité annexée au restaurant vous permettra de passer un agréable après-midi.

AU SUJET D'UNE PROPAGANDE ÉLECTORALE

Les propagandes électorales sont, hélas, toujours l'occasion de dire des choses désagréables sur les adversaires et il n'y a à cela pas grand'chose à dire lorsqu'il s'agit d'émettre des opinions sur la manière de gérer une collectivité réglée par ceux qui ont reçu du suffrage universel un mandat précis.

Cela peut être un procédé de présentation comparative des intentions que l'on aurait souhaité traduire dans les faits si la confiance au lieu de s'être tournée vers le voisin nous avait été témoignée.

Mais il faut en tout être sérieux si l'on veut être cru et je ne relèverais que deux critiques en ce qu'elles n'avaient rien à voir avec les élections cantonales n'ayant pas le goût de parler dans ce bulletin municipal de ce qui concerne autre chose que la commune.

Puisse ce souci de correction influencer à l'avenir les détracteurs trop empressés : le recrutement d'un Ingénieur subdivisionnaire et le refus de la fusion des communes de l'agglomération.

Il a été dit que l'on procédait à Rezé à des concours « bidon » pour recruter le personnel communal. Comment le rédacteur de l'article a-t-il pu prendre ainsi la responsabilité de porter atteinte au respect dû aux fonctionnaires communaux qui, à Rezé, seraient, paraît-il

engagés en fonction de leur appartenance politique.

Il me suffira de dire que le Maire de Rezé tient à la disposition de Monsieur le Préfet les dossiers des candidats et le procès-verbal du Jury de concours où sont représentés non pas seulement les Socialistes mais tous les groupes qui constituent le Conseil Municipal.

Monsieur le Préfet pourrait alors tout à loisir renseigner le député de notre circonscription sur le sérieux qui a présidé au choix du lauréat et il ne fait aucun doute que le Député pourrait, dans un élan d'honnêteté dont nous, au moins, voulons le croire capable, revenir sur des accusations un peu... osées.

En ce qui concerne la « fusion ratée », il est bien vrai que toutes les communes de l'Association Communautaire concernées hormis Nantes, ont adopté la même position. En admettant — cela ne peut-être qu'une hypothèse qu'il faut considérer avec les réserves d'usage — que la fusion eut été un avantage considérable, faire le procès de l'attitude de l'environnement nantais conduites par des Municipalités fort différentes dont certaines sont très proches politiquement de Monsieur le Député.

Vouloir, par ailleurs, régler les conditions de la fusion par les travaux d'une

commission d'élus locaux dans un délai de 6 mois relève d'une méconnaissance totale des problèmes locaux.

Que serait-il advenu des concessions d'enlèvement des ordures ménagères des différentes régies de distribution de l'eau, des transports en commun, des activités locales déployées dans telle commune mais absentes dans telle autre, des services rendus par des Sociétés avec lesquelles les communes sont engagées autant moralement que contractuellement.

Des solutions appropriées auraient certes pu être trouvées mais il faudra bien admettre que des situations aussi complexes ne peuvent être modifiées sans des pourparlers que la procédure ne permettait pas d'engager dans un temps aussi court.

Le travers de cette loi du 16 juillet 1971 préparée dans la précipitation, « enlevée » à la hâte tout à la fin de sessions parlementaires, était tout au moins pour ce qui concerne la fusion de dire « mariez-vous d'abord, vous aviserez après des conséquences ».

Quelle équipe municipale pouvait brader ainsi rapidement les intérêts d'une population qui l'avait mandatée.

Le refus de la fusion, ce n'est pas l'échec de l'Association Communautaire de la Région Nantaise, ce n'est pas l'opposition d'intérêts des communes entre elles quel qu'eût été le poids relatif de chacune d'elles, ce n'est pas la victoire de l'intérêt électoral sur le bon sens, c'est le résultat inévitable constaté dans la grande majorité des grandes agglomérations, d'une loi mal préparée.

En un mot, c'est la défaite d'une fusion irréaliste du phénomène d'agglomération dans les centres urbains.

S'il en était autrement, tous les élus ou presque dans la France entière pêcheraient par le même travers que Monsieur le Député prête à la Municipalité Rezéenne.

A. PLANCHER,
Maire de Rezé.

Quelques mises au point

M. Coutant chargé des Affaires Sociales à Rezé n'a pas « éliminé ses alliés Socialistes » en acceptant de présider le club des Anciens de Rezé, club largement ouvert d'ailleurs aux Conseillers de plus de 65 ans comme à toutes les personnes âgées de la commune.

Cela résulte tout simplement du partage des tâches au sein de la Municipalité et les « Affaires Sociales » recouvrent un domaine particulièrement vaste.

M. Coutant responsable entr'autres du groupe « Les Anciens » qui fait partie de la Commission extra Municipale des Affaires Sociales a pour sa part efficacement contribué à la réalisation de ce club, il ne faut donc pas s'étonner que l'Association ainsi créée, lui ait demandé de présider à ses destinées.

Il est d'ailleurs largement aidé dans cette tâche par les Anciens eux-mêmes et par un groupe de personnes dynamiques, heureuses de donner leur temps et leur compétence, pour permettre aux personnes âgées de se retrouver deux fois par semaine, au Foyer de la Carterie, où elles se distraient dans une ambiance de joie et d'amitié.

Les Anciens aiment la compagnie des Jeunes, n'en déplaise à M. Macquet, que ce soit dans les quartiers ou au club, et les occasions de rencontre sont toujours enrichissantes pour les uns et les autres.

Un souhait : voir les équipements existants : Maisons de retraite, salles municipales, locaux collectifs, etc... favoriser la création d'autres clubs dans les divers secteurs de notre commune, pour la plus grande joie des Anciens. Le démarrage de ces clubs est une question d'organisation et de bonnes volontés.

Quant à M. Jorand qui partage avec M. Conchaudron la responsabilité de l'Enseignement et des Affaires Culturelles on l'accuse de « barrer la route à son collègue Socialiste » parce qu'il est spécialement chargé de l'Office Municipal de la Culture, récemment créé.

Ces propos calomnieux se passent de commentaires. Il y a du travail pour tout le monde au sein de l'Office. M. Conchaudron participe d'ailleurs à ces activités, en pleine collaboration avec son collègue puisqu'il est entr'autre l'animateur de la Commission du Jumelage Rezé-Saint-Wendel. Là encore diviser pour régner semble bien être le but poursuivi par M. Macquet.

En ce qui concerne le passage où Madame Dugué est mise en cause, que nos lecteurs veuillent bien se reporter au compte rendu du Conseil Municipal de juin 1973 affiché en Mairie. Question n° 3. Ils verront d'eux-mêmes que son intervention à propos du recrutement du nouvel animateur de la Maison des Jeunes, est exactement l'inverse de celle

qu'on lui prête dans « Ma Circonscription ».

Vous êtes mal renseigné M. Macquet ! ! et vous devriez réfléchir un peu avant d'écrire que vous « dénoncez des faits précis qui ne souffrent pas la contestation ». A votre tour de rétablir la vérité.

Enfin M. Nectoux qui a démissionné de son poste de Directeur de la Maison des Jeunes pour raisons personnelles, est l'objet de votre part de critiques sévères voire acerbes. Nous ne voulons pas tomber dans le piège de la polémique stérile et laissons aux Rezéens jeunes et adultes qui ont fréquenté la Maison depuis 7 ans, le soin de faire le bilan de ce qu'elle leur a apporté de positif.

Toutefois nous nous permettons de dire que M. Nectoux, ex-jardinier municipal, comme vous l'écrivez ironiquement, n'a pu accéder au poste de Directeur de cette Maison, qu'après avoir passé avec succès les épreuves du D.E.C.E.P. (diplôme d'Etat).

Cette promotion est tout à son honneur et l'on pourrait citer bien d'autres cas de personnes ayant atteint dans le monde du travail un haut niveau de savoir et de compétence, bénéfique pour la société.

La Municipalité de Rezé.

Loisirs jeunes...



A la base
nautique
on s'apprête
à embarquer

Cette action est possible grâce au soutien unanime de la Municipalité Rezéenne qui, chaque année lors du vote du budget accorde une attention particulière au projet de développement des Centres de Loisirs et de Vacances, répondant ainsi de son mieux aux besoins toujours croissants de la population et surtout des enfants et des mères de familles.

C'est pourquoi toute personne honnête ne peut que réprouver les basses insultes personnelles que M. Macquet ne cesse d'adresser tour à tour à tous les Elus Municipaux, ne cherchant qu'à salir les hommes qui n'ont qu'un souci, servir toujours mieux les intérêts de la population, des familles et des enfants Rezéens.

M. Macquet a choisi, il est vrai, une autre politique que la nôtre. Il préfère voter des crédits pour développer les armements et les forces de répression, plutôt que d'aider les œuvres de paix. L'Action Sociale que nous menons pour le plus grand service des plus défavorisés, des enfants, nous oblige à des efforts financiers importants du fait de la carence en ce domaine de M. Macquet et de ses amis du régime actuel, qui se refusent à accorder une aide pourtant normale, pour l'organisation et le fonctionnement de nos Colonies de Vacances et Centres Aérés.



Chateau
de la
Pinelais

« M. Coutant est un adjoint dépensier de l'Office des Loisirs d'Enfants dit M. Macquet » — Nous laissons juger la population, les familles et les enfants qui ne cessent de solliciter la Municipalité, afin qu'une réponse satisfaisante soit donnée à leur besoin en ce domaine. A Pâques, nous avons dû refuser 200 enfants dans les Centres de Loisirs faute de place — Aussi, malgré les efforts de l'Office Municipal et la Municipalité, il reste encore à réaliser et avec le soutien des familles de Rezé nous continuerons à développer ce secteur. N'en déplaise à M. Macquet.

M. Macquet me reproche personnellement de vouloir en faire trop. « Réserver deux pages du bulletin à ce jeune adjoint trop remuant : deux pages pour parler du club des Anciens et des Loisirs des Jeunes, c'est trop, dit-il ».

Mais comme nous ne sommes pas élus pour faire plaisir à M. Macquet, mais pour servir l'intérêt général et prioritaire de la population, nous poursuivons notre action avec la même énergie, pour que dans notre ville une place privilégiée soit faite, aux enfants — aux Jeunes — et aux Anciens qui méritent toute notre attention.

A. COUTANT.

« SERVICE DEMANDEUR D'EMPLOI au CENTRE SOCIAL »

— Devant l'exiguité des locaux de la Mairie une réorganisation de certains services a été nécessaire.

C'est ainsi que le **service du Chômage** va être transféré au Centre Social à compter du 15 octobre 1973.

— De même la **permanence tenue par l'A.N.E.P.** — Agence Nationale de l'Emploi, se tiendra tous les mardis de 8 h 30 à 11 h 30, dans les salles au sous-sol du Centre Social. Il en sera de même pour la **permanence mensuelle de l'A.S.S.E.D.I.C.** (Tous les 4^e lundi de 8 h 30 à 10 h.).

Les personnes privées et demandeurs d'emploi voudront bien se présenter (à compter du 15 octobre 1973) au Centre Social de Rezé — allée de Provence — Château de Rezé (face à la Sécurité Sociale).

Ce service à Rezé est efficace, jugez vous-mêmes :

	1973	Insc.	Plac.	
Mars	98	32	dont 15 + 17	
Avril	76	34	dont 15 + 19	
Mai	45	32	dont 11 + 21	
Juin	60	37	dont 19 + 18	
	279	135	60 + 75	

« Sans Commentaire »

— Notre bulletin municipal qui a pour but d'informer la population Rezéenne sur les positions, les projets, les réalisations et aussi les difficultés de la Municipalité, ne semble pas être très bien accepté de M. Macquet.

Ce dernier ne cesse de provoquer les Elus Municipaux et particulièrement le Maire et les Adjoints, par des propos diffamants. Il tente de semer le trouble dans l'esprit des Rezéens, affirmant que certains Elus ne cherchent qu'à éliminer, à barrer la route à leurs alliés. — Tout ceci n'est que grossier mensonge.

Nous refusant à tomber dans le piège de la provocation, nous laisserons simplement la population juger comme il se doit, la basse littérature insultante de notre Député, qui semble avoir pour devise :

« Diviser pour régner »
« Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. »

Le jumelage Rezé - St-Wendel est officialisé

(suite de la première page)

mais ayant beaucoup de problèmes communs. La Ville, et c'est surtout vrai quand il s'agit d'une cité de moyenne importance comme la nôtre, est de par sa nature même, une grande famille dont les membres si divers soient-ils concourent vers le même but : essayer de vivre ensemble et le mieux possible. Il était tentant alors de savoir comment vivaient d'autres familles, sous d'autres cieux et de voir si les problèmes de ces familles n'étaient pas les mêmes que les nôtres et comment ils arriveraient à les résoudre.

L'idée a cheminé et on est arrivé à constituer d'une Ville à une autre des liens privilégiés dans le cadre d'un jumelage.

et à Rezé ?

Autour de nous, l'idée prenait corps : la grande métropole voisine Nantes se jumelait avec Sarrebruck, Saint-Sébastien avec Glindé, Vertou avec Morge et plus tard, Saint-Nazaire avec Sarrelouis. A Rezé, nous n'étions donc pas des pionniers mais néanmoins, l'idée nous tenait à cœur, restait le choix du partenaire.

C'est alors que nous avons eu connaissance du désir de la Ville Sarroise de Saint-Wendel située à 35 kms de Sarrebruck, d'entretenir avec une ville française des relations amicales. Chef-lieu de canton comme Rezé et située elle-même dans la zone d'attraction d'une grande ville, Saint-Wendel constituait pour nous à priori, le partenaire idéal.

En plus de cela, le fait que cette ville soit située non loin de la frontière constituait pour nous un élément favorable étant donné notre position excentrée dans l'hexagone français. Un simple regard sur la carte d'Europe nous permet de voir qu'il était difficile de rêver à une ville jumelle plus proche.

Pour Saint-Wendel, nous constituons aussi un attrait certain du fait de notre proximité avec l'océan pour une ville fort éloignée de toutes mers.

les premières actions concrètes

Un premier contact fut pris en avril 1972 par la venue à Rezé d'une délégation de 9 membres du Conseil Municipal de Saint-Wendel conduite par Herr Graff, Burgesmeister de Saint-Wendel. Ce premier contact fut chaleureux et emprunt de la plus grande urbanité. Les premières conversations et échanges de points de vue nous confirmèrent que notre choix avait été judicieux.

Répondant à cette première visite, une déclaration du Conseil Municipal de Rezé se rendit chez nos partenaires en fin septembre 1972. Ce voyage, plein d'enseignements, nous fit connaître une ville agréable et hospitalière très ouverte sur les contacts internationaux et désireuse d'entretenir avec une cité française des liens privilégiés.

Ceci se passait au niveau des contacts « officiels » mais le jumelage par son essence même, c'est autre chose que ces simples contacts de « notables » au demeurant nécessaires. Le Jumelage, c'est l'adhésion de la population de

toute une ville et sa véritable mission est la coopération européenne et mondiale fondée sur l'individu par l'entremise de la commune. Tourné résolument vers l'avenir, le jumelage s'appuiera donc en priorité sur la jeunesse et, c'est à ce niveau que les premiers efforts ont été faits.

En 1972, ont commencé les premiers échanges et des jeunes gens de Rezé sont allés, au cours de leurs vacances, chez notre « sœur jumelle » accueillis dans des familles ou ont travaillé dans des entreprises allemandes.

En 1973, le processus s'est développé et de jeunes étudiantes se sont placées « au pair » dans des familles sarroises.

Mais notre action n'entend pas se limiter aux étudiants « germanistes » et c'est pour cela que nous envisageons dans un proche avenir la mise sur pied de cours d'allemand qui permettront d'intéresser un plus grand nombre de nos concitoyens aux échanges franco-allemands.

Les premiers contacts s'étant donc avérés amicaux et féconds, il était donc normal d'entrer dans la phase définitive de ce jumelage, à savoir les cérémonies officielles concrétisant ces relations. Tel a été le but de la délégation qui s'est rendue à Saint-Wendel des 7 au 10 septembre dernier.

Cette délégation importante (43 participants) sous la conduite d'Alexandre Plancher et de l'adjoint au Jumelage, a donc assisté à l'échange des documents officialisant les rapports Rezé-Saint-Wendel. Cérémonie émouvante et impressionnante que cette rencontre où deux peuples, considérés si longtemps comme « ennemis héréditaires » se découvraient enfin sous leur véritable jour et se reconnaissaient tant de points communs que les tristes événements passés leur paraissaient inimaginables. Mais, plus encore que les cérémonies officielles, ce qui a marqué le plus nos délégués, c'est la chaleur de l'accueil, la façon dont chacun a été immédiatement associé à la vie familiale de ses hôtes, tel un parent longtemps absent qui revenait voir les siens.

N'omettons pas de citer non plus la valeur du spectacle qui a été offert à la salle des fêtes de Saint-Wendel dans la soirée du 8 septembre, spectacle de qualité d'abord, mais aussi spectacle touchant. Il n'est que de citer entre autre cette chorale de tous jeunes enfants qui alternait avec bonheur les vieilles chansons françaises et les « lieder » allemands. Tous les Rezéens présents et plus particulièrement parmi eux, les pédagogues ont apprécié la somme de travail et la valeur du résultat d'une telle réalisation.

un fait établi, maintenant cela est l'affaire de tous les Rezéens

Le Jumelage Rezé-Saint-Wendel est donc maintenant un fait établi et solide mais ce fait est désormais l'affaire de tous les Rezéens. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues car dans le cadre de ce jumelage, il ne saurait être question de discrimination d'aucune sorte : sociale, philosophique ou politique. Un pont vient d'être jeté entre la Loire et la Blies (rivière de Saint-Wendel). Nous l'embellirons et le consoliderons ensemble.

Serge CONCHAUDRON,
Adjoint à l'Enseignement
et aux Affaires Culturelles,
Responsable du Jumelage.

Vous voulez participer au jumelage, écrivez, faites vous connaître à

Serge CONCHAUDRON
Responsable du jumelage
Mairie de Rezé



La rue principale de St Wendel "Wir sind Partner" "nous sommes jumelés"



pas plus chères... toujours chics

Une CUISINE

à vos mesures et à votre goût
sans problème, nous nous occupons de TOUT

Exposition : **14, rue Jean-Jaurès**
Tél. 73.05.27 - NANTES

Atelier et service après-vente :
Ets NEAU : 26, rue Blanchet - REZÉ - Tél. 75.71.96

Tous coloris - Tous styles - Conseils - Plans & devis gratuits

- Meubles
- Appareils
- Electricité
- Plomberie
- Faïence
- Carrelage
- Tapiserie
- Peinture

Le mot du Maire (suite)

12,50 m. dit « bassin d'apprentissage » ou « petit bain ».

La machinerie est entièrement automatique, le personnel n'ayant qu'à procéder à certains réglages et prévoir les fournitures nécessaires. Le traitement des eaux est assuré par le brome, qui apporte plus de confort aux utilisateurs.

La piscine représente un investissement important. Elle aura coûté au total environ 1 900 000 F soit un coût par habitant voisin de 55 F. L'aide de l'Etat a été fixée à 800 000 F dont 450 000 ont été versés dans la caisse communale et 350 000 restent à encaisser. C'est donc à une dépense nette et définitive de 1 100 000 F que la Ville aura dû faire face sur le produit des impôts locaux ce qui représente, par habitant, une contribution de 33 F environ à cet équipement. Encore l'effort de la Ville a-t-il été plus élevé puisque le budget communal a dû, comme il est de règle, faire l'avance de la part de l'Etat.

Mais la livraison d'un magnifique équipement n'est pas le point final de l'opération. Une piscine doit fonctionner. Or, les charges de fonctionnement sont particulièrement élevées.

Bien sûr, les utilisateurs paient un droit d'entrée, mais le Conseil Municipal a tenu à fixer cette redevance dans des limites raisonnables de façon à permettre la plus large fréquentation possible. Le produit des droits d'entrée est loin de couvrir les dépenses et tout se passe comme si l'utilisateur, en entrant à la piscine, percevait une subvention de la commune.

D'autre part, il a été décidé d'apprendre la natation aux enfants d'âge scolaire. C'est là une charge particulièrement lourde qui devrait incomber au Ministère de l'Education Nationale mais que la commune accepte de supporter pour qu'à l'avenir, tous les rezéens sans exception sachent nager.

J'ai bien entendu voulu faire comprendre ce qu'il coûtait à la commune, donc aux contribuables rezéens, de réaliser des équipements de qualité comme notre piscine municipale, mais je laisse le soin à mes collègues adjoints de vous fournir des renseignements plus détaillés dans le cadre de leur spécialité.

Honnêtement, les Rezéens peuvent être fiers de leur piscine qui, dès son ouverture, a connu un vif succès. La fréquentation exceptionnelle se traduit dans les chiffres suivants, pour la seule période du 18 juillet au 31 août :

— Entrées visiteurs	900
— Entrées baigneurs	13 950
— Leçons de natation	1 670

La moyenne journalière des baigneurs se situe entre 340 et 350 personnes. Or, le retour des vacanciers d'août, la fermeture des Centres Aérés ont engendré un surcroît de fréquentation tel que, tous les vestiaires étant pleins, malgré leur nombre correspondant à la capacité maximale, il a fallu refuser, à certains moments, de nouveaux baigneurs. Pour la seule journée du 4 septembre, la piscine a reçu 800 nageurs.

Il faut encore savoir, pour apprécier sainement la situation, que la Municipalité, pour tenir compte de l'ouverture en cours de mois de l'établissement, a validé pour le mois d'août les abonnements mensuels pris en juillet.

Les enfants des Centres Aérés ont pu se rendre à la piscine à tour de rôle et, afin que les enfants les plus déshérités puissent comme leurs camarades moins malchanceux bénéficier des mêmes joies,

des dispositions particulières ont été prises en leur faveur.

Comme on le voit, même lorsque la commune doit, pour des raisons économiques, faire payer le service rendu, nous nous attachons à ce que les équipements communaux puissent profiter à tous.

Le trimestre d'été, celui des vacances, qui devrait être le plus « creux », n'a pas été marqué par ce seul événement. S'il a été ouvert avec la mise en service de la piscine, il se sera clos par un autre événement, sans doute moins spectaculaire mais tout aussi important : l'ouverture de l'annexe de la Mairie.

Désormais, les services à formalités (état-civil, élections, formalités administratives, cimetières, etc...) ainsi que le service technique sont transférés dans une propriété sise à l'angle du Boulevard Le Corbusier et de la rue Jean-Louis, soit à moins de 150 m. de la Mairie centrale.

Les mariages continueront à être célébrés à l'ancien Hôtel de Ville, dont le cadre offre plus de solennité.

Cette activité particulièrement intense n'est pas un feu de paille et, comme nous en avons parlé longuement, elle sera suivie d'autres réalisations.

Je terminerai mon propos en formant le vœu qu'une réforme des finances communales dont on parle beaucoup mais dont il est prudent de ne pas trop attendre, permette aux communes de conduire leur action avec moins d'entraves que par le passé et, espérons-le, que les contribuables de la commune soient désormais moins harcelés.

Sans doute est-ce demander beaucoup trop !

Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que notre détermination restera la même ainsi qu'en témoignera, dans les lignes qui suivront, le dynamisme de mes collègues de la Municipalité et du Conseil Municipal.

A bientôt donc, dans un prochain bulletin.

A. PLANCHER,
Maire de Rezé.

La Maison de Jeunes

Au cours de la campagne électorale du canton de Rezé-Nord, le journal diffusé par M. Macquet, député, met en cause l'Association MAISON DE JEUNES de REZÉ. Il est regrettable qu'un responsable politique utilise la calomnie et propage les racontars les plus bas.

LA FRÉQUENTATION EST IMPORTANTE

Quand la Maison de Jeunes a ouvert ses portes, voici 7 ans, elle fut envahie par des bandes de jeunes. Chacun sait ce qu'on peut raconter sur les jeunes et leurs activités. Grâce à Bernard Nectoux et aux animateurs bénévoles, la Maison de Jeunes peut présenter maintenant un aspect différent.

Une cinquantaine de jeunes pratiquent la Guitare classique, une centaine d'enfants et d'adolescents les danses rythmiques et contemporaines, une vingtaine d'enfants des activités de décoration, plus d'une vingtaine d'usagers de tous âges, la céramique. Quant aux femmes, elles sont plus de 120 à suivre des cours de gymnastique d'entretien.

En plus de ces activités régulières, d'autres fonctionnent à la demande : photo, ciné-club, cabaret, expositions, sorties, etc...

Rappelons que l'atelier d'expression dramatique fonctionne en collaboration avec le Foyer Socio-Educatif du Lycée Polyvalent, et que l'Office des Loisirs d'Enfants organise chaque mercredi après-midi un Centre de loisirs à la Maison de Jeunes pour le quartier du Château.

Comment M. Macquet peut-il affirmer que la fréquentation de la Maison de Jeunes se réduit à une équipe de sympathisants P.S.U. ?

**DES ACTIVITÉS « BON MARCHÉ »
GRACE A LA MUNICIPALITÉ
DE REZÉ**

L'équipe d'animation de la Maison de Jeunes tient à n'offrir que des activités de qualité. Mais cela ne peut se faire qu'à l'aide de subventions. Or, il faut bien reconnaître que seule la Municipalité participe financièrement au budget de l'Association.

En effet, depuis bien des années, la politique du Ministère de la Jeunesse et des Sports a été de réduire et de supprimer les subventions accordées aux associations sportives et culturelles. Bien

entendu, la Maison de Jeunes de Rezé, comme tant d'autres, ne reçoit plus rien de l'Etat.

**UNE « MAISON DE VACANCES »
POUR TOUS**

La « Maison de vacances » de Lozère attend les subventions, dont celle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour être aménagée. Certes, un chantier de travail a fonctionné en 1970 avec 27 jeunes pendant 3 semaines et en 1971 avec 35 jeunes répartis sur 7 semaines (611 journées participantes). Mais pour aménager un bâtiment, il faut fournir les matériaux et cela la Maison de Jeunes n'a pu le faire tous les ans. Aussi, en 1972, deux camps itinérants de 3 semaines à 15 participants ont rayonné autour de cette ferme. En 1973, le changement de permanent au cours de l'été n'a pas permis d'organiser un séjour.

Actuellement, la Maison de Jeunes et l'Office des Loisirs d'Enfants étudient un projet d'aménagement de cette ferme pour la transformer en Centre de Vacances pour un plus grand nombre.

M. Macquet devrait prendre l'engagement d'aider à cette réalisation qui n'a pu compter jusqu'ici que sur le bénévolat et le dévouement.

**PAS DE PROPAGANDE POLITIQUE
A LA MAISON DE JEUNES**

Le Conseil d'Administration est seul responsable des activités de la Maison de Jeunes. Le permanent en est l'exécutant. L'activité politique éventuelle de ce dernier n'a rien à voir avec le fonctionnement de l'Association.

Le Conseil d'Administration rappelle que personne n'a fait et ne fera de propagande pour aucun parti politique, ni syndicat ou association à l'intérieur de la Maison de Jeunes.

Quand des débats ont été organisés, toutes les tendances ont été invitées à y participer. Mais M. Macquet ne s'y est jamais déplacé.

Le Conseil d'Administration demande aux adhérents de faire connaître les activités de la Maison de Jeunes dans leur entourage, afin de rétablir la vérité après ces accusations mensongères.

Le Conseil d'Administration
de la Maison de Jeunes
et de la Culture.